

**A ne pas confondre avec le colza ou la moutarde.**



Feuille de colza

#### *Biodiversité*

Le bunia d'Orient représente une menace pour les prairies maigres. Sa présence lèse la fécondation des espèces indigènes.

#### *Agriculture*

Le bunia d'Orient peut devenir dominant dans les prairies entraînant des chutes de rendement conséquentes.

#### *Recommandations de lutte : l'arrachage manuel*

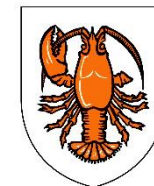
- Arracher les plantes à la main uniquement pour les très jeunes plants
- A l'aide d'outils légers, avec les racines, 1 x par an de mai à juillet avant la fructification et les éliminer avec les ordures
- A répéter pendant 6 ans
- Contrôle l'année suivante
- Aucune recommandation en matière de lutte chimique

#### *Important :*

**Pas de compostage de cette plante au jardin, ni de dépôt en forêt ou dans la nature.** Il est impératif de la remettre à la déchetterie communale ou dans votre sac à ordures. Les déchets alimentaires des ménages et provenant de l'agriculture sont brûlés et utilisés pour la production de biogaz, ainsi les plantes invasives sont détruites.

**La Municipalité**

Onnens, le 5 avril 2023



## INFORMATIONS COMMUNALES



### **Municipalité d'Onnens**

Rue du Pontet 11  
☎ 024 436 16 69  
greffe@onnens.ch

#### ***Ouverture du bureau communal :***

**Lundi : 18h00 – 19h00**  
**Mardi : 8h30 – 10h30**  
**Jeudi : 14h00 – 16h00**

## Nouveaux municipaux

Suite à l'élection complémentaire du 12 mars 2023 :

Le dicastère attribué à M. Mario Colpa ([mario.colpa@onnens.ch](mailto:mario.colpa@onnens.ch)) est celui du service des eaux (épuration), ordures ménagères, déchetterie, routes et chemins, éclairage public et délégations ACRG et AIERG.

Le dicastère attribué à Mme Mélanie Correvon ([melanie.correvon@onnens.ch](mailto:melanie.correvon@onnens.ch)) est celui de l'infrastructure et des services numériques, sécurité sociale (délégation RAS), santé publique, instruction publique et délégations Arrondissement scolaire et AIERG.

## PACom

La mise à l'enquête publique du Plan d'Affectation Communal (PACom) aura lieu du 26 avril 2023 au 25 mai 2023.

Les documents de mise à l'enquête seront disponibles au Greffe municipal pendant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune ([www.onnens.ch](http://www.onnens.ch)).

## Concours étiquette du vin communal

La Municipalité a décidé d'organiser un concours pour les artistes (enfants et adultes) du village pour l'élaboration d'une nouvelle étiquette du vin communal (en format portrait).

Pour les personnes intéressées, le projet doit être adressé au Greffe municipal d'ici au 30 juin 2023.

## Plantes exotiques envahissantes

Voici la présentation de la deuxième plante faisant partie de la dizaine d'espèces envahissantes répertoriées à Onnens. Comme indiqué précédemment, la Municipalité publiera dans les bulletins à venir une plante avec ses caractéristiques et la méthode de lutte. Chacun peut contribuer, en étant attentif, à l'éliminer de son jardin en respectant les règles énoncées ci-dessous. (Pour plus d'informations, voir sur le site de l'Etat de Vaud « Espèces invasives et problématiques »).

### Bunias d'Orient

Néophyte invasive (figure sur la liste noire de la Confédération).  
Concurrence la flore indigène.



### Description

Herbacée pérenne de 30 à 120cm.  
Fleurs régulières à 4 pétales jaune vif étalés.  
Feuilles près du pied pétiolées, profondément découpées à la base.  
Floraison de mai à août.